



# PRÉFET DU LOIRET

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

Orléans, le 12 janvier 2021

**Service Eau, Environnement et Forêt**

Affaire suivie par : Nathalie CLARA  
Tél : 02 38 52 48 48  
Mél : nathalie.clara@loiret.gouv.fr  
Boite fonctionnelle : ddt-seef@loiret.gouv.fr

**RESEAU SNCF**

A l'attention de pierre TOURNEUX  
61 Rue Edouard Vaillant  
37000 TOURS

**OBJET :** Dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1  
à L. 214-6 du code de l'environnement  
**Confortement de la plateforme ferroviaire au droit  
d'une zone de fontis sur la commune de St-Jean-Le-Blanc  
Accord sur dossier de déclaration**

**Réf :** NC/AG (12/01/2021) N°22

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de demande de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant **le confortement de la plateforme ferroviaire au droit d'une zone de fontis sur la commune de SAINT-JEAN-LE-BLANC**, pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 3 décembre 2020, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération et réaliser les travaux à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de Saint-Jean-leBlanc pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Loiret durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
Le chef du pôle Gestion et Protection  
des Milieux aquatiques**

**Thomas CARRIÈRE**